



Réglementation championnat de France –
carpe - manche qualificative Région centre –
Lac des Mousseaux

1^{ère} manche du 19 au 21 mai 2018.

**La pêche de la carpe est réservée à la compétition du
19 au 21 mai 2018 sur la totalité du lac.**

- Interdiction de naviguer.
- Interdiction de pêche de la carpe (sauf compétiteurs).
- Le secteur habituellement interdit à la pêche de nuit sera ouvert exceptionnellement et uniquement pour les compétiteurs.
- Le secteur de la presqu'île habituellement interdit à la pêche du bord, sera ouvert exceptionnellement et uniquement pour les compétiteurs.
- Hors emplacements réservés aux compétiteurs, la pêche du bord est autorisée (coup, carnassiers).

Jacky MARQUET
Président de la FDAAPPMA37

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jacky Marquet', written over a horizontal line.